

Description

Le gardien ou la gardienne d'animaux surveillent, nourrissent et prodiguent quotidiennement des soins à différentes espèces animales gardées en captivité (cliniques, laboratoires, zoos) ou en liberté surveillée (établissements d'élevage, pensions, refuges). Ils s'occupent d'identifier les besoins physiologiques des bêtes et de construire et d'entretenir leur milieu de vie en portant une attention particulière à leur comportement (anxiété, maladie, souffrance).

Leurs principales activités consistent à:

Garde et surveillance des animaux

- prendre soin et veiller au bien-être des animaux (chats, chiens, petits rongeurs, oiseaux, etc.) placés dans des pensions ou des refuges;
- recueillir et prendre en charge les animaux abandonnés avant de les attribuer à un demandeur;
- s'occuper d'animaux d'expérience (entretien quotidien, élevage, reproduction) dans une animalerie pour un institut de recherche ou un laboratoire, aider les chercheurs et tenir un inventaire;
- assurer les soins aux animaux sauvages détenus dans un zoo ou un parc animalier (mammifères, oiseaux, animaux vivant en aquarium ou terrarium);
- appliquer les lois en vigueur relatives à la détention, au commerce ou à l'élimination d'animaux;
- accompagner les visiteurs, les conseiller en matière de détention;

Soins aux animaux

- élever des animaux, respecter leurs cycles de reproduction et choisir les méthodes d'élevage;
- maintenir l'hygiène et les conditions microclimatiques indispensables à la vie de certaines espèces;
- procéder à la toilette des animaux (laver, brosser, couper les griffes, etc.) et leur prodiguer les soins;
- préparer les différents types d'aliments en tenant compte des besoins de chaque animal;
- surveiller leur état de santé, déceler les symptômes des maladies animales les plus courantes;
- au besoin, recourir à un vétérinaire et l'assister;
- appliquer les programmes de lutte contre les animaux indésirables, les parasites et les maladies;

Entretien des installations

- construire des unités de logements (enclos, aquariums, terrariums) et des cages pour le transport;
- préparer les unités de vie des animaux (litière, structure, possibilités de mouvement, de grimper, de retrait, etc.);
- procéder quotidiennement au nettoyage et au contrôle des installations (cages, enceintes) et désinfecter les lieux selon les normes et la fréquence prescrites.

Environnement de travail

Les gardiens d'animaux travaillent par rotation 7 jours sur 7 selon des horaires irréguliers. Dans un laboratoire, ils collaborent essentiellement avec des chercheurs scientifiques (biologistes, chimistes) alors que dans un refuge, le contact avec des propriétaires d'animaux ou des visiteurs est fréquent. Leur activité n'est pas sans danger. Souvent seuls face aux animaux, les gardiens doivent garder leur calme et leur sang-froid en toutes circonstances.

Formation

La formation de gardien ou de gardienne d'animaux s'acquiert par un apprentissage dans l'une des 3 orientations suivantes: animaux de compagnie, animaux de laboratoire, animaux sauvages.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans un lieu de garde d'animaux;
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'EPSIC de Lausanne, dans une classe intercantonale romande;
- cours interentreprises (15 à 18 jours selon l'orientation, sur 3 ans).

Durée

- 3 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises ou écoles recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) de gardien ou de gardienne d'animaux.

Contenu

Branches théoriques (sur 3 ans):

- biologie et détention d'animaux;
- hygiène et pathologie;
- organisation de l'entreprise et logistique;
- éthique professionnelle et droit;
- communication et service à la clientèle;
- travaux spéciaux liés à l'orientation.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Calme et sang-froid
- Disponibilité
- Capacité à supporter les mauvaises odeurs
- Résistance physique
- Sens de l'observation
- Hygiène et propreté

Perspectives professionnelles

A l'issue de leur formation, les gardiens d'animaux décrochent plus facilement un emploi en ville où se situent les laboratoires, les industries, les salons de toilettage et les parcs animaliers qu'à la campagne. Les refuges et pensions souffrent d'un manque de places de travail et de moyens financiers. Certains employeurs choisissent parfois d'embaucher des personnes au bénéfice d'une formation professionnelle apparentée au domaine et de les former en emploi.

Les possibilités de promotion varient selon l'orientation choisie. Après quelques années d'expérience, les gardiens peuvent devenir responsable d'un refuge, gérant-e ou propriétaire d'une animalerie ou d'un commerce d'articles pour animaux. Pour celles et ceux qui ont choisi l'orientation "animaux de compagnie", ils peuvent aussi devenir gérant-e d'un salon de toilettage.

Perfectionnement

Les gardiens d'animaux peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- nouvelles informations relatives au gardiennage des animaux et à la réglementation sur la protection des animaux transmises par l'Office vétérinaire fédéral ainsi que par les services vétérinaires cantonaux;
- cours de formation continue proposés par les organisations de protection de la nature et de la faune, les organisations du monde du travail, les laboratoires et les écoles sous forme de conférences, démonstrations, stages, etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Assistant en médecine vétérinaire CFC/Assistante en médecine vétérinaire CFC
- Aviculteur CFC/Avicultrice CFC
- Conducteur de chiens/Conductrice de chiens
- Dresseur d'animaux/Dresseuse d'animaux
- Éleveur de chiens/Éleveuse de chiens
- Gardien de chevaux AFP/Gardienne de chevaux AFP
- Professionnel du cheval CFC/Professionnelle du cheval CFC
- ToilettEUR pour chiens/ToilettEuse pour chiens

Adresses

Association suisse pour la formation en soins animaliers (ASFSA)
Hirschmattstrasse 36
Case postale 3065
6002 Lucerne 2
Tél.: 041 368 58 02
<http://www.tierpfleger.ch>

École professionnelle (EPSIC)
Rue de Genève 63
Case postale 5991
1004 Lausanne
Tél.: 021 316 58 58
<https://www.epsic.ch>

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne
Tél.: 058 463 30 33
<http://www.osav.admin.ch>